

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 9 avril 2018**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 31.  
En exercice : 31.

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 03/04/2018

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME MELET Christine), M. KROL Alfred, M. JARLAN Alain, M. DE LAGARDE Vincent, M. ROYER Jacques, M. DEBEAULIEU Philippe, M. AUDOUARD Lilian, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME CHEVALIER SEXTON Florence, M. CLERC Laurent, MME COBOURG Monique, MME DUPLÉ Martine, M. GARCIA Jean-Marie, M. GAYRARD Alain, M. GOZE Emile, M. HEIM Philippe, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME MALAQUIN Hélène, MME MEDALLE Geneviève, M. RIGAL Jean-Marc, MME SOURD Mireille, MME TAMBORINI Christine, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/04/2018

Absents excusés : MME NOUVEL Nathalie, MME MELET Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), MME FRANQUES Joëlle, MME JEANSON Claude, M. MILAN Philippe, M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Secrétaire : MALAQUIN Hélène.

**OBJET : Transfert des voiries ZN 703 et ZN 393 du lotissement « Les Terrasses de la Croisille » (Rue de l'Autan) dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire expose qu'un permis de lotir avait été accordé le 16 septembre 1999 par la commune de Puygouzon à M. JEAN-ELIE Roger / SARL SOFATEC au lieu-dit Lacrouzille à Puygouzon.

Un certificat d'achèvement des travaux a été délivré par le maire le 14 septembre 2000.

M. JEAN-ELIE Roger / SARL SOFATEC a transféré à l'association syndicale « Les Terrasses de La Croisille » « l'acquisition, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs à tous les propriétaires du lotissement » suite au procès-verbal de Constat d'huissier en date du 8 mars 2004.

Une demande d'intégration de la voirie du lotissement « Les Terrasses de la Croisille » a été formulée par l'association syndicale « Les Terrasses de La Croisille ».

Les parcelles concernées par ce transfert sont :

Section	N°	Adresse	Superficie	Description
ZN	703	Rue de l'Autan	2 924 m <sup>2</sup>	Voirie
ZN	393	Rue de l'Autan	25 m <sup>2</sup>	Voirie

Le transfert porte également sur le réseau d'éclairage public, les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et le pluvial.

- **VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 318-3 et l'article R. 318-10, modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005 ;

- **VU** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le transfert amiable au profit de la commune de Puygouzon, sans indemnité, des parcelles ZN 703 et ZN 393 à usage de voies et de parties communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir ;
- **PRÉCISE** que tous les frais afférents à ce transfert seront à la charge des propriétaires actuels des deux parcelles.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

